

COMPOSITION DE JURY DU MASTER *mention PSYCHOLOGIE*

**Le président de l'université Savoie Mont Blanc,**

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
- Vu** la proposition du directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**,

**ARRÊTE N°2023-600**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2023-2024, la composition du jury d'examens de **MASTER**  
**Mention :** Psychologie  
**Parcours type :** Prévention

pour la **validation des semestres 9 et 10 et du diplôme du Master** est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, autre)
Président ➤ Annique Smeding	PR
Membres ➤ Aurélie Gauchet	PR
➤ Arnaud Carré	MCF
➤ Thierry Atzeni	MCF

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines** sur le site universitaire de Jacob-Bellecombette.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le directeur de l'Unité de Formation et de Recherche **Lettres, Langues et Sciences Humaines**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**P. le Président et par délégation**  
Fait à Chambéry, 20 novembre 2023  
Le Directeur de l'UFR LESH,

  
Philippe GALEZ  
Laurent RIPART

*Ampliation aux membres du jury d'examens*